

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 05 septembre 2024 A 20H00 SOUS LA PRESIDENCE DE MR LE MAIRE, André-Gilles CHATAGNAT

Présents : FOEX Romain, HONCZARUK Gérald, MERLET Noémie, SUBLET Gaétan, CHAUMONTET Denis, CHATAGNAT André-Gilles, PUZEL Jérémy, MERY Luc, MANTILLERI Eric.

Excusés : JACCAZ Yan (donne pouvoir à MERY Luc)

Absents : /

Mme MERLET Noémie est désignée secrétaire.

Ordre du jour :

- **Nomination nouveau référent à la Commission Communautaire « Finances-Comptabilité ».**
- **Augmentation des loyers communaux au 1^{er} octobre 2024.**
- **RPQS 2023 : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable.**
- **Restructuration globale de la mairie : avenant n°1 du lot 7 (menuiseries intérieures).**
- **Décisions modificatives du Budget principal sur demande de la Trésorerie de Rumilly.**
- **Urbanisme**
- **Intercommunalité**
- **Divers**

A 20h00, le quorum est atteint, Monsieur le Maire, André-Gilles CHATAGNAT ouvre la séance.

Le compte-rendu du 18 juillet 2024 est validé à l'unanimité.

Monsieur le Maire :

- ajoute trois points à l'ordre du jour avec l'aval des élus à savoir : « décision modificative budget eau », « avenant n°1 du lot 3 (maçonnerie) », « avenant n°2 du lot 7 (menuiseries intérieures).

- **1. Nomination nouveau référent à la Commission Communautaire « Finances-Comptabilité ».**

Le Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, décide de réélire un référent à la commission « Finances-Comptabilité » suite à la démission de Mme Blandin Aurélie, conseillère municipale, le 7 juin 2024.

Après avoir voté à 10 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention

Le Conseil Municipal a élu :

POUR

Commission « Finances-Comptabilité » de la CCUR :

1 Titulaire : CHATAGNAT André Gilles

1 Suppléant : MERLET Noémie

- **2. Augmentation des loyers communaux au 1er octobre 2024**

Monsieur Le Maire rappelle que la clause de révision des loyers des appartements communaux étant notifiée au contrat de location de chaque locataire, il s'avère nécessaire de valider l'augmentation des loyers communaux en tenant compte de la variation de l'indice de référence des loyers publiés par l'Insee. L'indice de base est celui du 2^o trimestre soit pour 2024 soit une variation annuelle de +3.26 %.

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'une récente loi du 16 août 2022, instaurée pour le pouvoir d'achat par l'Etat, interdit désormais tout complément de loyer pour les logements locatifs classés énergétiquement F ou G.

Le 9 octobre 2023 un diagnostic de performance énergétique a été établi pour huit logements : un seul logement possède la classification F. Ainsi, Mr le Maire demande à ce que ce logement ne soit pas assujetti par l'augmentation annuelle.

BATIMENT MAIRIE

Logement	Type	Montant loyer actuel en €	Montant loyer au 01/10/2024 en €	Augmentation
N°1	T2	356.21	367.82	Oui
N°2	T2	324.72	335.30	Oui
N°3	T2	340.93	352.04	Oui
N°4	T2	262.03	270.57	Oui
N°5	T2	320.29	330.73	Oui
N°6	T3	482.55	498.28	Oui
N°7	T3	470.03	485.35	Oui
N°8	T2	355.75	355.75	Non
N°9	T4	661.04	682.58	Oui
N°10	T3	592.48	611.79	Oui

BATIMENT AUBERGE

Appts	Type	Montant loyer actuel en €	Provisions pour charges non-incluses	Montant loyer au 01/10/24 en € (hors prov)	Augmentation
N°1	T3	867.85	30.00	896.14	Oui
N°2	T2	637.53	20.00	658.31	Oui
N°3	STUDIO	351.24	15.00	362.69	Oui
N°4	STUDIO	351.24	15.00	362.69	Oui

Après avoir délibéré,

Le Conseil municipal par 7 voix pour, 1 contre, 2 abstentions

- accepte l'augmentation annuelle de certains loyers (classés A à E) pour les appartements communaux au 1^{er} octobre 2024 publiée par l'Insee soit +3.26 % d'évolution annuelle.

3. RPQS 2023 : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Mr Romain FOEX, Maire-Adjoint en charge de l'eau, rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal avec 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2023
DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

• **4. Restructuration globale de la mairie :
avenant n°1 du lot 7 (menuiseries intérieures)**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite à une dernière réunion de chantier hebdomadaire sur le site, une plus-value a été évoquée avec le lot 7 (menuiseries intérieures) quant à la mise en place de tapée de doublage en périphérie des fenêtres et de petits travaux divers (couvre-joint, plateau medium).

Pour cela, Mr le Maire fait lecture du devis en détail :

Entreprise : MESSIER SARL – Lot n°7 (menuiseries intérieures)

Montant : 2 720.28 € HT

Le Conseil municipal, par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention,

- accepte ce choix
- autorise le Maire à signer le devis correspondant et avenant de cette plus-value pour les travaux d'aménagement de la mairie référencés en objet.

• **5. Avenant n°2 du Lot 7 pour Travaux de menuiseries intérieures
dans l'aménagement de la mairie**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite à une dernière réunion de chantier hebdomadaire sur le site, une plus-value a été évoquée avec le lot 7 (menuiseries intérieures) quant au changement du type d'occultation intérieure : stores vénitiens choisis au lieu de stores californiens.

Pour cela, Mr le Maire fait lecture du devis en détail :

Entreprise : MESSIER SARL – Lot n°7 (menuiseries intérieures)

Montant : 1 087.40 € HT

Le Conseil municipal, par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention,

- accepte ce choix
- autorise le Maire à signer le devis correspondant et avenant de cette plus-value pour les travaux d'aménagement de la mairie référencés en objet.

• **6. Restructuration globale de la mairie :
avenant n°1 du lot 3 (maçonnerie)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à une dernière réunion de chantier hebdomadaire sur le site, une moins-value a été évoquée avec le lot 3 (maçonnerie) quant à la déduction des résines

antidérapantes et de la bande podotactile pour l'escalier extérieur qui ne seront pas faite par l'entreprise BORGALLI.

Entreprise : SARL STEFANO BORGALLI – Lot n°3 (maçonnerie)

Montant : -1 200.00 € HT

Le Conseil municipal, par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention,

- accepte ce choix
- autorise le Maire à signer l'avenant de moins-value pour les travaux d'aménagement de la mairie déduits et référencés en objet.

- **7. Décisions modificatives du Budget principal sur demande de la Trésorerie de Rumilly**

Monsieur le Maire informe les élus qu'une décision modificative est nécessaire suite à la demande de la Trésorerie de Rumilly pour établir une régularisation comptable des emprunts du Syane en cours et une régularisation d'imputation de l'annuité 2022 d'un prêt du Syane.

Ainsi, certains comptes doivent être mouvementés en opération d'ordre et opération réelle sur demande de Mr le trésorier à savoir (voir annexe jointe).

Investissement

Opération d'ordre : Prêt Syane 2018

- En DI : chapitre 041 - compte 21538 : + 41 747 euros,
- En RI : chapitre 041 - compte 16878 : + 41 747 euros

Opération réelle : Régularisation imputation annuité 2022

- En DI : chapitre 16 - compte 16878 : + 4 140,96 euros,
- En RI : chapitre 16 - compte 1641 : + 4 140,96 euros

Après délibération, à l'unanimité, par voix 8 pour, 0 contre, 2 abstentions

- Le Conseil municipal accepte ces écritures et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour les porter sur le budget principal.

- **8. décision modificative budget eau**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'une décision modificative est nécessaire pour opérer un changement d'imputation sur provisions du budget primitif 2024 afin de solder les travaux d'eau entre le cimetière et Les Plantés.

En effet, les écritures sont les suivantes :

Investissement

Dépense Investissement : chapitre 21 - compte 2156 : +49 669.20 €

Dépense Investissement : chapitre 23 - compte 2315 : - 49 669.20 €

Après délibération, à l'unanimité, par 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Le Conseil municipal accepte ces écritures et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour les porter sur le budget eau 2024.

• **9. Urbanisme**

Mr MANTILLERI Eric, adjoint en charge de l'urbanisme, informe des avis d'urbanisme.

PERMIS D'AMENAGER :

/

PERMIS DE CONSTRUIRE

- PC07406524X0006 : LEMAN ALPES IMMOBILIER (LE MALPAS)
Permis de construire valant permis de démolir
Réalisation de 6 maisons
ACCORD du 26 août 2024
- PC07406524X0007 : MARAIS Antoine 44 impasse du Relais
Abris voitures
ACCORD du 06 août 2024
- PC07406524X0019 : DUTHOIS Jean-François 103 route de Saint Jean
Constructions de garage, véranda et abris bois
REFUS du 05 août 2024

DECLARATIONS PREALABLES

- **DP07406523X0032** : DUCRUET Jean-Louis 76 route de l'Afflit
Reconstruction d'un rucher
ABROGEE le 05 août 2024
- **DP07406524X0017** : SUBLET Gérard 1395 route du Maréchal Ferrant
Remplacement d'un toit terrasse par un toit bi pentes
NON OPPOSITION du 24 juillet 2024

- **DP07406524X0021** : REVILLON Jean Marc 128 ruelle du Pralet

Pose d'un portail

OPPOSITION du 29 août 2024

- **10. Intercommunalité**

SIV : Pour les travaux de l'été :

Dans l'été l'équipe de terrain est venue sécuriser les berges du canyon du Fornant en renouvelant la barrière en bois. Dans l'automne les travaux d'assainissement du pont de Pissieu devront être réalisés.

Concernant Natura 2000 :

Un contrat Natura 2000 sera signé avant la fin de l'année pour avoir des aides de l'Europe pour la gestion des prairies sèches du Mont, du Rocher Bataillard, du château et du Pré du feu. La région, future gestionnaire du site Natura 2000 du Vuache au 1er janvier 2025, n'a toujours pas précisée les modalités de passation de dossier, ni leurs objectifs, ni les moyens qui seront alloués. Avant arrivée de la région, une charte Natura 2000, plus une convention de gestion SIV-commune sera débattue pour faciliter les interventions sur les milieux naturels et montrer un fort attachement à notre patrimoine naturel.

Concernant le futur contrat Haute-Savoie Nature remplaçant le contrat Espaces Naturels Sensibles, le département vient d'annoncer que les aides de fonctionnement sont à 0% et que quelques aides de fonctionnement peuvent être demandées. Beaucoup d'actions menées depuis plus de trente ans vont difficilement être maintenues. L'action phare de sauvegarde et de conservation du patrimoine des vergers traditionnels est également impactée, jusqu'à menacer les financements de postes des élagueurs. Les contributions communales doivent être augmentées de 0,30 à 0,50 € par habitant pour couvrir à minima le fonctionnement du SIV.

Concernant le nouveau schéma départemental de randonnée, le 19 septembre une 1ère réunion est prévue avec le conseil municipal et le SIV pour faire un état des lieux de l'offre sur la commune et faire des projections sur l'avenir. Des référents communaux seront désignés pour faire partie d'un comité de pilotage à l'échelle du territoire du SIV.

Toutes les personnes intéressées à participer au comité de pilotage peuvent en informer la mairie.

Le projet de fusion du SIV et du Syndicat Mixte du Salève a été abandonné lors du comité syndical du SIV le 04 septembre.

Word Clean Up Day : Journée mondiale de nettoyage de la planète. Cette année seules les communes de Viry, Jonzier-Epagny et Chaumont participent. Une vingtaine d'actions sont inscrites sur le département et plus de 1600 pour la France. A Chaumont il est prévu le nettoyage des déchets sous le rocher écoles d'escalade. D'autres sites seront proposés selon le public, notamment les bords de route et secteurs d'activités. La commune offrira un repas à midi pour les participants. RDV à 9h au hangar communal.

Sivu Le Triolet : Les travaux préparatoires ont été effectués cet été ; dévoiement de l'assainissement et le déplacement de l'Algéco. L'appel d'offres pour les travaux va être lancé dans les prochains jours. Durée des travaux : 3 ans

- **11. Divers**

Subvention : Suite à une rencontre avec l'association des Donneurs de Sang de la région de Frangy, le conseil de Chaumont décide d'octroyer à celle-ci une subvention de 150 €. En rappel, la demande de subvention doit être effectuée chaque année.

Société de Chasse : Suite aux travaux effectués dans un ancien local communal, la société de chasse demande à ce qu'une convention d'utilisation soit établie. Mr le Maire lui fera une proposition de convention avec une validation au prochain CM.

Tracteur communal : la commune de Minzier a changé son tracteur ; ce dernier avec une équivalence de nombres d'heures avec celui de la commune de Chaumont est plus récent (6 ans) et donc une technologie également plus récente ; il est équipé pour notre matériel hivernal. Une proposition de l'entreprise BOSSON nous a été faite avec une reprise du tracteur actuel. Après débat, le CM décide d'essayer de vendre le tracteur en direct. Si la vente est bien supérieur à la proposition de reprise, le CM accepte l'achat de l'ancien tracteur de la commune de Minzier.

Auberge communale : Le conseil municipal demande à Mr le Maire de se rapprocher de la chambre de commerce pour trouver un locataire.

Jeunes agriculteurs Frangy/Seysse : Pour le traditionnel défilé de tracteurs pour les fêtes de fin d'année, les jeunes agriculteurs proposent un arrêt à Chaumont. Le CM accepte cette proposition et organisera une collation à cette occasion.

Noël à Chaumont : une réunion avec les associations est à organiser.

Octobre Rose : Le conseil municipal a organisé pendant 3 ans la vente de brioches au profit d'Octobre Rose. Après échange avec A l'Est des Daines, celle-ci prend le relais avec une autre organisation.

Repas des Aînés : le samedi 25 janvier 2025.

L'ordre du jour étant épuisé à 22h15, Mr le Maire lève la séance.

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL : mardi 01 octobre 2024 à 20 h en Mairie

FOEX Romain

SUBLET Gaétan

MERY Luc

HONCZARUK Gérald

CHAUMONTET Denis

MERLET Noémie

CHATAGNAT André-Gilles

PUZEL Jérémy

MANTILLERI Eric